

Aides directes de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le logement social (Logements PLUS et PLAI hors ANRU)

Les priorités retenues :

- le rééquilibrage sur les communes (hors Marseille) et les secteurs (sur Marseille) qui ne répondent pas à l'obligation légale des 20 % de logements sociaux
- l'acquisition-amélioration

Logements neufs

Subvention au titre du rééquilibrage : 3 000 € / logement

Il s'agit de favoriser la production de logements sociaux pour les communes et les secteurs de Marseille qui sont en dessous du seuil des 20% fixés par la loi.

Logements en acquisition-amélioration

Subvention pour soutenir les opérations d'acquisition-amélioration : 3 000 € / logement

Il s'agit de favoriser les opérations d'acquisition-amélioration :

- dans les centres anciens et les noyaux villageois
- qui permettent de maintenir en place ou de reloger des ménages modestes dans des conditions d'habitat améliorées.